

## INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS SAISON 2018/2019

### RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT-JEUNE

PHOTO

Nom-Prénom de l'enfant :

.....

Date de naissance :

.....

Age : ..... ans

Sexe : Garçon  Fille

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

.....

Ecole fréquentée :



Portable Jeune :

.....

Nom-Prénom PERE :

.....



Domicile :

Mail :



.....



Portable :



Travail :

.....

Nom-Prénom MERE :

.....



Domicile :

Mail :



.....



Portable :



Travail :

.....

N° Allocataire CAF :

.....

Nom-Prénom Allocataire CAF :

.....

**Présentation OBLIGATOIRE de l'avis d'imposition 2017 sur revenus 2016**

**TOUTE MODIFICATION EN COURS D'ANNEE DOIT ETRE SIGNALEE**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

(OBSERVATIONS RESPONSABLE ACCUEIL DE LOISIRS)

Calcul du QF :

Prix du repas (attestation 2018-2019 restauration scolaire ou simulateur) :

# FICHE SANITAIRE

Joindre obligatoirement les photocopies du carnet de santé pour les vaccinations et le détail des maladies.

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

ATTENTION : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.

## L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

Rubéole ..... OUI  NON   
Rhumatisme articulaire aigu .... OUI  NON   
Otite ..... OUI  NON

Varicelle ..... OUI  NON   
Scarlatine ..... OUI  NON   
Rougeole ..... OUI  NON

Angine ..... OUI  NON   
Coqueluche .... OUI  NON   
Oreillons ..... OUI  NON

## ALLERGIES :

Asthme ..... OUI  NON

Médicamenteuses .. OUI  NON

Alimentaires ... OUI  NON

Autres .....

## PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR (si automédication le signaler, avec justificatif)

.....  
.....  
.....

## INDIQUEZ CI-APRES :

Les difficultés de santé (maladie, accident, crise convulsive, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :

.....  
.....  
.....

## RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

Votre enfant porte-t-il : des lunettes, des prothèses auditives ? OUI  NON  Précisez : .....

A-t-il un régime alimentaire particulier ? (sans porc, sans gluten, ...) OUI  NON  Lequel : .....

Autres : .....

## RENSEIGNEMENTS

Vous récupérez votre enfant : Si OUI (cochez la case ci-contre)

Si NON : Précisez le ou les noms des personnes habilitées à récupérer votre enfant ainsi que leur n° de téléphone :

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>Lien avec l'enfant</u>	<u>Téléphone</u>
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Ou alors votre enfant **RENTRE SEUL** (Cochez la case ci-contre)     
A partir de 17h 17h30 18h

## DECHARGE MEDICALE :

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur ..... autorise le Responsable de l'activité à faire le nécessaire en cas d'urgence médicale.

## ET

**AUTORISE** le Polyèdre à diffuser dans la presse les photos de mon enfant prises lors de l'activité : OUI  NON

Je soussigné, Madame, Monsieur ..... responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés et autorise le responsable de l'activité à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale, anesthésie comprise) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.  
J'accepte de payer les frais médicaux ou d'hospitalisations éventuels.

Date : ..... / ..... / .....

Signature du responsable légal :

# REGLEMENT FONCTIONNEMENT

## ACCUEIL LOISIRS ENFANTS ou JEUNES

L'accueil de loisirs du Polyèdre travaille sur la base de projets d'activités qui se traduit par de nombreuses animations diversifiées afin que la motivation, l'imaginaire de l'enfant, le plaisir soient les moteurs permanents de l'animation. Les activités représentent des temps importants qui sont prévus, organisés et évalués.

L'équipe est composée :

- d'une responsable Accueil de loisirs enfants et jeunes, sous la responsabilité de la Directrice du service animation et du Directeur du Polyèdre.
- d'animateurs titulaires du BAFA, BAFA Stagiaires, CAP Petite Enfance et non diplômés.

Pour les enfants de 3 ans scolarisés à 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants sauf le mercredi en périscolaire (11h30-18h00) : 1 animateur pour 10 enfants.

Pour les enfants de 6 à 9 ans et les jeunes de 10 à 17 ans : 1 animateur pour 12 enfants sauf le mercredi en périscolaire (11h30-18h00) : 1 animateur pour 14 enfants.

### I - ACCUEIL

**Période : LES MERCREDIS HORS VACANCES SCOLAIRES ET TOUTES LES VACANCES SCOLAIRES**

**Accueil** : Arrivées entre 8h00 et 9h00 et départs entre 17h00 et 18h00

Merci de respecter les horaires d'accueil !  
Nous n'accepterons ni arrivée, ni départ en dehors de ces horaires !

**Horaires d'activité** : de 9h00 à 17h00

**Prévenir, en cas d'absence, au :**

- ✓ 06.29.02.32.61 Responsable Accueil Loisirs ENFANTS de 3 ans scolarisés à 9 ans et Accueil Loisirs JEUNES de 10 à 17 ans
- ✓ Ou par mail : [animation@lepolyedre.fr](mailto:animation@lepolyedre.fr)

**Lieux :**

- Pour les enfants de 3 ans (scolarisés) à 9 ans, inscrits au Polyèdre : 4 impasse Saint-Jean - SEYNOD.
- Pour les jeunes de 10 ans à 17 ans, inscrits au Polyèdre : 4 impasse Saint-Jean - SEYNOD.
- Pour les enfants de 3 ans scolarisés à 9 ans, inscrits à Malaz : 43, route des Blanches - SEYNOD (période estivale).

### II – MODALITES

**Les règles d'admission :**

- Enfant accepté : de 3 ans scolarisés et jusqu'à 9 ans.
- Jeune accepté : de 10 ans à 17 ans.

**Les documents à fournir à l'inscription complétés et signés :**

- Dossier ci-joint complété et signé accompagné :
  - ✓ Photocopies des vaccins + des maladies infantiles (DTPolio à jour)
  - ✓ Avis d'imposition 2017 (déclaration fiscale 2017 sur impôt 2016) : **OBLIGATOIRE**
  - ✓ Attestation de restauration scolaire mentionnant le prix du repas à la cantine **saison 2018-2019**
  - ✓ Numéro et nom de l'allocataire CAF obligatoires
  - ✓ Brevet de natation obligatoire ou test antipanique pour les jeunes de 10 à 17 ans

**NB : toute modification en cours d'année doit être signalée : Changement d'adresse, de numéro de téléphone, rappel des vaccins, ...**

**Inscriptions des mercredis hors vacances scolaires : Au trimestre pour enfants et jeunes.**

- Pour les enfants : A la journée **ou** à la ½ journée après-midi avec transport (\*) pour les enfants scolarisés en écoles publiques de la commune déléguée de Seynod **UNIQUEMENT**, géré par le Polyèdre, et repas.

(\*) sous réserve de modification du rythme scolaire : semaine de 4 jours

- Pour les jeunes : A la journée **ou** à la ½ journée après-midi avec repas - Arrivée entre 12h00 et 12h15 au restaurant scolaire du Collège Saint-François des Cordeliers à commune déléguée de Seynod.

### Inscriptions des vacances scolaires :

- **Obligatoirement la semaine**, en **journée complète** uniquement, pour l'accueil de loisirs enfants de 4 à 9 ans. Durant les petites vacances scolaires, possibilité de choisir une semaine de 4 jours en excluant le mercredi.
- **Obligatoirement la semaine**, en **journée complète** uniquement pour l'accueil de loisirs jeunes de 10 à 17 ans.

## III – FONCTIONNEMENT

### Capacité d'accueil :

- 80 enfants de 3 ans scolarisés à 9 ans répartis en groupes d'âges : PETITS - GRANDS accueillis au POLYEDRE les mercredis en périodes scolaires et pendant les petites vacances, et à MALAZ pendant les vacances d'été.

- 32 jeunes de 10 ans à 17 ans accueillis au Polyèdre.

*La responsable de l'accueil de loisirs enfants et jeunes a en charge l'organisation des groupes selon le nombre d'inscrits et l'âge des enfants.*

### Alimentation :

- Pour les enfants de 3 ans scolarisés à 9 ans, inscrits au Polyèdre, 4 impasse Saint-Jean - SEYNOD :  
→ Le repas du midi est assuré au restaurant scolaire du Collège Saint-François des Cordeliers de la commune déléguée de Seynod, à 10 minutes à pied du Polyèdre.
- Pour les jeunes de 10 à 17 ans, inscrits au Polyèdre, 4 impasse Saint-Jean - SEYNOD :  
→ Le repas du midi est assuré au restaurant scolaire du Collège Saint-François des Cordeliers de la commune déléguée de Seynod, à 10 minutes à pied du Polyèdre.
- Pour les enfants de 3 ans scolarisés à 9 ans, inscrits à la Maison de Malaz (vacances d'été) : 43 route des Blanches - SEYNOD :  
→ Le repas du midi est assuré sur place, à la Maison de Malaz.

Selon le programme des activités, un pique-nique ou un repas (fourni) peut être proposé à l'extérieur.

Le goûter est également fourni.

- ❖ **Toutes allergies, tous régimes particuliers sont à signaler au moment de l'inscription (dans dossier ci-joint, au dos « fiche sanitaire »).**
- ❖ **Des modalités peuvent être étudiées dans les cas très exceptionnels.**
- ❖ **Toute demande de modifications d'horaires de la part du responsable légal devra faire l'objet d'une décharge signée par celui-ci.**
- ❖ En cas d'affections aiguës et brèves (en dehors des maladies chroniques), le traitement médical pourra être administré, sur présentation de l'ordonnance, par la responsable de l'accueil de loisirs.

### **IMPERATIF !!! IMPERATIF !!! IMPERATIF !!!**

Prévoir une tenue adaptée à l'activité (chaussures et vêtements)

L'enfant doit avoir un sac à dos, à son nom, comportant :

- un imperméable ou k-way en cas de pluie - vêtement chaud - gourde ou bouteille d'eau - mouchoirs - crème solaire - lunettes de soleil - casquette - rechange vêtement pour les moins de 6 ans



**Aucun objet de valeur** : jeux vidéo, téléphone, bijoux, ... **ou personnel** : jeux, livres, .... ne doit être amené à l'accueil de loisirs.

Lors du temps de l'Accueil de Loisirs (9h00-12h00) : aucune utilisation de téléphone portable, jeux vidéo, ....

**L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation.**

## IV – PEDAGOGIE

Un projet pédagogique est élaboré chaque année par la direction et son équipe.

Ce document est disponible sur notre site : [www.lepolyedre.fr](http://www.lepolyedre.fr) (onglet Enfance / Jeunesse)

## V – TARIFICATION

- ✓ Le tarif prend en compte le revenu fiscal de référence du foyer (déclaration 2017 sur impôt 2016).
- ✓ Le tarif est disponible sur la plaquette annuelle, sur les plaquettes des vacances pour les inscriptions aux vacances scolaires et sur notre site.
- ✓ Le règlement se fait à l'inscription.
- ✓ Les inscriptions peuvent se faire toute l'année.
- ✓ L'inscription est FERME et DEFINITIVE.
- ✓ Les bons CAF 2018 jusqu'au 06 janvier 2019 et les bons CAF 2019 à compter des vacances d'hiver 2019 sont déductibles pour les inscriptions aux vacances scolaires (**fournir la photocopie impérativement**).
- ✓ Adhésion au Polyèdre obligatoire.
- ✓ Aucune réservation ne sera effectuée par téléphone, mail ou courrier.